

6. Traitement du postulat de M. Jean-Luc Charmillot intitulé "Eclairage public de nos trois villages"

**Auteur : M. Jean-Luc Charmillot, conseiller général
(Contenu du postulat)**

"Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues, depuis quelques années, l'éclairage public a considérablement changé, notamment avec le recours massif du LED.

Selon Suisse Energie, il existe des réflexes à adopter pour que les communes puissent éviter les gaspillages.

Des systèmes de "pilotage" de l'éclairage par secteur existent. Dans certains cas, une diminution, voir le non-éclairage est possible, car contrairement à ce que l'on pourrait croire, une réduction durant la nuit n'est pas en opposition avec les directives en vigueur.

Je demande au Conseil communal que tous les futurs candélabres (également ceux qui doivent être remplacés) soient utilisables selon ce principe en ayant une attention particulière au marquage lumineux des passages piétons.

J'ai déposé ce postulat suite à la réalisation du lotissement du Chemin du Bez dans la localité de Vicques.

Lors de la pose des candélabres, j'ai constaté que les luminaires étaient de type standard.

Depuis quelques années, on nous vante les mérites et les diverses possibilités d'utilisation des éclairages au moyen de luminaires équipés de lampes LED.

Les ampoules LED sont plus économiques, durent plus longtemps et l'on pourrait les utiliser de manière différente. Il existe des systèmes qui permettent de gérer de manière différente l'éclairage dans les divers secteurs de nos localités.

En ce qui concerne les passages piétons, dans la LCR (loi sur la circulation routière), les piétons sont prioritaires. Avec des conditions de visibilité difficile, pluie, brouillard, de nuit, je suis d'avis qu'avec un éclairage spécial, on pourrait éviter des accidents.

Par ce postulat, j'invite le Conseil communal à étudier les diverses possibilités qui existent dans le commerce et à en tenir compte lors de la réalisation de nouveau lotissement ainsi que lors de la réfection d'anciens candélabres".

Merci de votre attention.

Proposition du Conseil communal : M. Yvan Burri, conseiller communal

"Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, en réponse au postulat de Monsieur **Jean-Luc Charmillot**, j'aimerais dire ici que le Conseil communal est attentif tant aux économies d'énergie qu'aux besoins des habitants en éclairage public, tout particulièrement sur les passages piétons.

Comme l'écrit le Conseiller, la technologie mise à disposition des collectivités en la matière a bien changé et la possibilité est faite, lors de l'aménagement ou du renouvellement, d'opter pour un éclairage LED qui est actuellement le plus économique.

Il existe aussi, en effet, des systèmes de minutage qui peuvent commander l'intensité selon les heures de la nuit. Ceux-ci sont toutefois peu souples à l'usage et doivent être réglés d'usine avant la pose.

Un devis des BKW pour le changement de tous les luminaires de Vicques, sur poteaux existants, a été fait en 2012. Il représente une somme de Fr. 240'000.—d'investissement. C'est une question sur

laquelle la commission des travaux publics pourrait se pencher en y intégrant une mise sous terre des lignes.

Le Conseil communal, lorsque l'occasion se présente ou que BKW nous interpelle, choisi la version la plus économique en matière de consommation. Il faut savoir que les prix pour une lampe au sodium ou en LED sont à peu près les mêmes. Il faut compter environ Fr. 5'000.—pour un nouveau candélabre.

Dans le cadre du budget, le Conseil communal veillera à continuer d'opter dans la mesure du possible pour la solution la plus économique en matière de consommation d'énergie".

Discussion générale :

Monsieur **Cédric Eschmann** informe que le village de Corgémont a procédé à une étude. L'entreprise Planair SA a démontré qu'il est possible d'installer un boîtier/minuteur à chaque candélabre. Le coût des frais pour ce village se monte à Fr. 3'000.--. Dès 2015, il n'y aura plus d'ampoules au sodium.

En réponse à la demande Monsieur **Pierre-Henri Scherer**, la pose d'un nouveau candélabre revient à Fr. 5'000.-

Monsieur **Pierre Lovis** informe que le village de Montsevelier est doté d'un nouvel éclairage depuis 2000. Une baisse d'intensité avait fait son apparition mais, vite abandonnée car les ampoules ne tenaient pas le choc.

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** confirme que les ampoules au Sodium ne supportent pas les variations. Il demande que toutes les possibilités soient étudiées.

Votation : A l'unanimité, le Conseil général de la commune mixte de Val Terbi accepte le postulat de Monsieur Jean-Luc Charmillot intitulé " Eclairage public de nos trois villages".

Dans un délai de 6 mois, le Conseil communal étudiera toutes les variantes possibles en prenant en compte l'aspect financier et écologique.

7. Demande de prolongation de délai à la réponse du postulat de Monsieur Jean-Luc Charmillot intitulé: "Eclairage public de nos trois villages".

Entrée en matière : M. Yvan Burri, conseiller communal

"Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, suite au postulat sur l'éclairage publique déposé en avril 2013, le Conseil communal a décidé de faire une évaluation de la situation actuelle".

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : M. Yvan Burri, conseiller communal

"Le Conseil communal étudie les diverses variantes en matière d'économie d'énergie. La situation des trois villages n'est pas la même et demande des recherches de solutions différenciées.

La commission des travaux publics, en charge de cette problématique, n'a pas encore eu le temps de l'étudier dans son entier.

Le postulat demandait que les candélabres remplacés ou ajoutés soient d'une technologie peu gourmande en électricité et modulables selon les heures de nuit. Cette partie du postulat est d'ores et déjà entrée en force.

Pour le reste, je vous demande de nous accorder plus de temps afin de vous présenter, un projet de qualité."

Monsieur le Président ouvre une discussion.

Monsieur **Manuel Schindelholz** demande la longueur du délai

Monsieur **Yvan Burri** informe que la commission des travaux publics a de nombreux postulats et motions à traiter. C'est pour cela qu'il ne veut ou ne peut se prononcer sur le délai.

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** aimerait que ce postulat soit traité avant la fin de la législature.

Monsieur le Président remarque que le travail est fait en parallèle et de ce fait, un lampadaire à LED a été posé à Vicques.

Monsieur **Romain Lambert** demande des renseignements supplémentaires sur le travail en parallèle.

Ce n'est pas une commission qui travaille en parallèle mais c'est bien le travail qui s'est fait en parallèle.

Plus personne ne prend la parole. **Monsieur le Président** passe au vote.

Votation : La demande de prolongation du délai à la réponse du postulat de Monsieur Jean-Luc Charmillot intitulé : "Eclairage public de nos villages" est accepté à l'unanimité.